

Rapport sur l'atelier : Action associative et Développement participatif

Guelmim, 8 mars 2013

Dans le cadre de l'approfondissement de la réflexion au sujet du projet de modèle de développement pour les provinces du Sud, et de l'action participative visant à en définir les grandes orientations, les participants à l'atelier *Action associative et Développement participatif* se sont réunis le vendredi 8 mars 2013, pour étudier et approfondir la réflexion et la prospection au sujet de la place de la société civile, et des moyens propres à mobiliser l'ensemble des forces vives, pour la réalisation d'un développement économique, social, culturel et environnemental, au service des populations de la région.

Les travaux de cet atelier *ad hoc* se sont répartis en deux séances. La première a connu la présentation de deux plateformes pour le lancement d'un large débat sur les nouveaux rôles que les organisations de la société civile sont appelées à jouer pour dépasser l'étape du diagnostic de l'état des lieux et des problèmes, et entamer celle de la proposition d'orientations et de pistes compatibles avec le rôle de la société civile, porteuse des valeurs des droits et devoirs, de la participation, de la dignité et de l'engagement conscient et responsable dans les efforts de développement.

La deuxième séance a connu quant à elle la présentation de deux exposés sur les modalités et approches possibles pour l'insertion de la société civile, la définition de ses responsabilités, et son rôle dans l'émergence d'élites locales aptes à assumer l'implémentation du régionalisme avancé. Les deux plateformes ont également évoqué le développement des aptitudes des organisations de la société civile, et les conditions nécessaires à son soutien et sa mise à niveau, afin d'en faire une force de proposition, qui initie et participe, avec d'autres acteurs, au lancement de dynamiques de développement, et au dépassement des carences dont souffre la région.

Les efforts des participants à cet atelier se sont conjugués pour identifier les leviers opérationnels nécessaires à l'implémentation de la démocratie participative, à l'instar de la démocratie représentative ; la responsabilisation des élus locaux, des collectivités locales et des autorités territoriales dans le développement et le soutien de la société civile ; les voies possibles pour mobiliser l'ensemble des forces vives des provinces du

Sud, libérer les énergies, faire converger les efforts vers la réalisation d'un développement économique, social, culturel et environnemental ; dégager les plans institutionnels, les cadres juridiques, les dispositifs de développement des aptitudes et les moyens financiers nécessaires à la création des conditions du développement ; consolider le rôle d'une société civile forte et autonome, qui œuvre en réseaux assumant véritablement leur rôle de moteur du développement régional ; enfin, les moyens susceptibles de créer des élites locales aptes à combler le vide en termes de ressources humaines nécessaires à l'implémentation du régionalisme avancé.

Certaines de ces questions ont été abordées par les différents participants. Il en est ressorti que tout discours à propos de la société civile, dans les conditions actuelles de son fonctionnement, et compte tenu des défis de ses acteurs, exige une redéfinition précise du sens à lui donner, des modes de gestion de ses organisations, ainsi que des objectifs qu'elle se propose d'atteindre. En outre, certaines associations n'ont qu'une existence formelle, ou ne sont là que pour servir des desseins particuliers, tandis que d'autres organisations ont pu donner la preuve de la pertinence de leurs modes d'action et de leurs activités, en traduisant leurs projets en réalisations qui offrent différents services et prestations à la population.

D'après la teneur des discussions et interventions qui ont marqué les deux séances, il paraît qu'un grand nombre d'associations ont proliféré, à un rythme sans précédent, après le lancement de l'INDH en 2005, et ce, dans un climat marqué par le manque de visibilité dans les procédures d'aide, l'absence de transparence, l'improvisation dans les initiatives, les carences en termes d'action bénévole, l'absence d'appréhension consciente des droits et devoirs, l'insuffisance de la force de proposition, l'amalgame entre politique et civil, en plus d'un manque notable en termes de compétences et de spécialisation, tout cela dans un contexte d'incapacité patente des conseils élus à assumer le rôle d'intermédiation.

Il a été constaté que les associations du tissu civil souffrent de deux problèmes qu'il s'agit de dépasser. Le premier, subjectif, se rapporte à l'insuffisance de la formation, de la proposition, de la planification et de la mise en œuvre, ainsi qu'au consentement à la dépendance. Le deuxième, objectif, naît quant à lui de la tendance qu'ont les appareils administratifs et les corps élus à vouloir diriger les activités des associations, ce qui se reflète négativement sur la création d'élites qui possèdent la liberté de décision,

prouvent leurs aptitudes à conduire les actions, fondent des capitalisations réussies, et produisent des acteurs prêts à prendre part au développement.

C'est à la lumière des différentes idées et orientations, exprimées par les participants à cet atelier, qu'il a été procédé à la formulation d'un certain nombre de principes et de propositions jugés nécessaires pour préparer les conditions de la participation des organisations de la société civile au projet de développement dédié aux provinces du Sud, et que l'on peut résumer en ce qui suit :

- 1- Accorder une attention particulière à la dignité des citoyennes et citoyens, les traiter équitablement et créer les conditions nécessaires à leur participation à la gestion de leurs affaires ;**
- 2- Traiter les résultats et effets de la période précédente, et rompre d'avec l'approche sécuritaire autant que la rentière, pour pouvoir réparer les dégâts qu'elles ont causés au sein du tissu social, économique et civil ;**
- 3- Restaurer la confiance des citoyens en les établissements et initiatives publiques, dont il s'agit de garantir la crédibilité et de veiller à l'engagement au regard des résultats et recommandations issus de la concertation et du dialogue ;**
- 4- Tenir compte du mécontentement exprimé à l'encontre de la mainmise des autorités territoriales publiques sur les projets et les fonds dédiés au développement régional ;**
- 5- Consolider, élargir et développer les fonctions des départements gouvernementaux dans l'encadrement et la gestion du développement régional, et renforcer la participation des citoyennes et citoyens et des associations et organisations de la société civile ;**
- 6- Renforcer et institutionnaliser les politiques publiques régionales et locales, en assurer le caractère intégrateur et transversal, et consolider et développer leurs rôles dans le développement ;**
- 7- Rompre d'avec les méthodes consistant à recourir, abusivement, à la question de l'intégralité territoriale nationale, pour justifier des restrictions touchant les libertés publiques et le droit des associations à l'expression et à la participation ;**
- 8- Valoriser les potentialités naturelles de développement de la région, les libérer et permettre aux citoyens de les exploiter et de les intégrer au développement de la région ;**

- 9- Libérer l'action civile de toute utilisation à des fins administratives ou électorales ;
- 10-Promouvoir la culture de la société civile, et lui permettre d'assumer son rôle, afin qu'elle puisse s'engager dans le développement local et y prendre part, et ce, à travers la création d'infrastructures dédiées à la formation de ses cadres et ses acteurs ;
- 11-Moraliser les associations et organisations de la société civile, consolider leur identité de civisme, de développement et de démocratie, en renforcer les aptitudes, en contrôler la gouvernance, et améliorer la transparence de leur action ;
- 12-Assurer la coordination entre associations et organisations de la société civile, et développer des rapports de partenariat et de mise en réseau entre elles ;
- 13-Corriger, rationaliser et institutionnaliser les rapports entre les acteurs et militants de la société civile d'une part, et les élus d'une autre, et créer des opportunités de complémentarité entre eux, pour le bien des populations et de la région ;
- 14-Soutenir les associations et organisations de la société civile, en consolider les aptitudes institutionnelles, en encourager les compétences, et leur permettre de prendre part au contrôle, au suivi et à la reddition de comptes ;
- 15-Réglementer et institutionnaliser le financement public, mettre au point des règles précises pour en assurer la gestion dans un cadre de transparence, et publier toutes les informations relatives à ses projets ;
- 16-Revoir le cadre législatif et organique relatif aux associations de la société civile, de manière à le rendre conforme aux nouvelles dispositions constitutionnelles y afférant ; mettre au point un cadre de référence pour l'habilitation de la société civile, en consolider les compétences, et s'engager au respect de l'idée de contrats avec les différents acteurs participant aux efforts de développement, pour concrétiser et mettre en œuvre la démocratie participative.